Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_214-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_214_020_1.1 : Avenant n°3 au marché d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'habitat, rappelle que la procédure d'élaboration du PLH de Couesnon Marches de Bretagne fait l'objet d'un marché en cours depuis le 29 décembre 2020.

Le groupement attributaire du marché est composé de 4 prestataires :
- Soliha Pays de la Loire (mandataire),
- Soliha Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine (co-traitant),
- Territoire + (co-traitant),
- LM Consultant (sous-traitant).

Ce marché a été suspendu entre le 16 septembre 2021 et le 7 novembre 2024, en raison de la nécessaire adaptation des documents de rang supérieur à la loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021. Il a fait l'objet de plusieurs évolutions :
- Octobre 2024 : avenant 1 de reprise et mise à jour des missions du marché. Plus-value de 27 140€ HT.
- Décembre 2024 : avenant 2 pour régularisation de TVA sur la sous-traitance.
- Août 2026 : modification de la répartition des missions entre le mandataire (Soliha Pays de la Loire) et le sous-traitant (LM Consultant), suite à la réorganisation interne du bureau d'études Soliha Pays de la Loire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_214-DE

1 / Avancement du marché et délais :

Le délai de réalisation prévu au marché est de 41 mois. Le marché ayant été suspendu pendant 38 mois, les prestations devront être finalisées au plus tard en juillet 2027.

- Phase 1 – Diagnostic : réalisé [2021 puis 2024-2025]
- Phase 2 – Document d'orientations : en cours de finalisation [2025-2026]
- Phase 3 – Programme d'actions : en cours [2026-2027]
- Option « Mise en œuvre de la politique des attributions de logements sociaux » : en cours [2026-2027]

2 / Mise à jour des prestations :

Suite à la finalisation des 2 premières phases, certaines prestations prévues au marché n'ont pas été réalisées et sont devenues caduques.

Il convient désormais de mettre à jour le montant du marché :

Evolutions successives du montant du marché	**Marché total HT**	Soliha 44 - mandataire - Missions Soliha 44 + LM Consultant	Soliha 35 - co-traitant -	Territoire + - co-traitant -
2020 : Marché initial	**88 990€**	66 100€	5 040€	17 850€
2024 : Avenant 1 (mise à jour) Avenant 2 (TVA)	**116 130€**	93 980€	4 300€	17 850€
2026 : Proposition Avenant 3	**- 15 758 €**	**- 10 208 €**	**- 4300 €**	**- 1250 €**
Montant actualisé du marché	**100 372€**	**83 772€**	**0€**	**16 600€**

- La mise à jour des montants du marché engendre **une moins-value globale de 15 758€ HT.**

3 / Mise à jour du plan de financement :

Une subvention de 38 482,50€ a été accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine en 2021, dans le cadre du volet 2 du Contrat de terrioire, sur la base de la dépense prévisionnelle initiale de 88 990€ HT.

Un acompte de 70% a été perçu, soit 26 937,80€.

Suite à l'interruption de l'élaboration du PLH, le délai de caducité de cette subvention avait été prorogé de 2 ans, soit jusqu'au 27 septembre 2026. Une nouvelle demande de prorogation a été adressée en décembre 2025. Celle-ci a reçu une réponse négative. Cependant, le Conseil Départemental a précisé que l'achèvement de l'opération à une date ultérieure n'entrainerait pas l'annulation de la subvention.

Conformément au règlement de la subvention, le versement du solde de 30% ne peut être réalisé que sur justification de l'achèvement de l'opération. En l'absence d'achèvement de l'opération au 27 septembre 2026, le solde ne pourra donc pas être perçu.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_214-DE

Compte tenu des éléments exposés précédemment, il convient de mettre à jour le plan de financement de l'opération :

Dépenses HT		**Recettes HT**	
Marché actualisé	100 372€	Département – Contrat de territoire	26 937,75€
		Autofinancement	73 434,25€
Total	**100 372€**	**Total**	**100 372€**

- Compte tenu de la baisse du montant global du marché, la diminution de la subvention départementale n'implique pas de surcoût pour la collectivité, le reste à charge pour Couesnon Marches de Bretagne passe ainsi de 77 647,50€ à 73 434,25€, **soit -4 213,25€ .**

Vu l'avis favorable de la Commission des Marches à Procédure Adaptée en date du 03 septembre 2026,

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'Habitat, propose :

- **De valider la proposition d'avenant n°3 telle que présentée ci-dessus, entraînant une moins-value globale de 15 758 € HT ;**
- **D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et exécuter tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'Habitat, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE